

Un village à oued Chbika?

• Réouverture du Yasmina à Cabo Negro

• Repositionnement du village Médina à Marrakech

RIEN d'officiel encore, mais les négociations vont apparemment bon train. Même qu'une annonce devrait se faire en juillet prochain. Club Med dont la présence remonte à 1963 va s'offrir un nouveau village dans le sud du Maroc. Probablement à oued Chbika ou à Dakhla, bien que la première option soit

la plus plausible. Si tout va bien, Club Med devrait donc, avant la fin de l'année, démarrer les travaux pour un 4 tridents et s'offrir un produit «familles» d'une capacité de 800 lits dans le sud du Maroc. Ce 7e club sera l'une des composantes du plan de déploiement de l'enseigne au Maroc.

Autre projet, le repositionnement du Club Médina à Marrakech, un village unique en son genre. Le management souhaite le monter davantage en gamme. Le Médina est une des trois unités de Club Med de la ville.

Construit en 1971, il a, en somme, fait la réputation du vacancier français dans la ville. En se recentrant sur le développement de Marrakech, Club Med a inauguré une montée de gamme de ses prestations tout en misant sur le volume. Son unité de la Palmeraie, ouverte en 2004, dispose d'une capacité de 1.000 lits et cartonne depuis, même durant des périodes de crise.

La rénovation du Médina pourrait être aussi programmée d'ici la fin de l'année.

Nouvelle formule

En attendant, Club Med se focalise sur le village Yasmina à Cabo Negro qui doit rouvrir ses portes en juillet. Il gagne un trident supplémentaire après un réaménagement total d'une durée de 9 mois. Cette unité conçue en 1970 a été transformée en un village premium «avec un design alliant luxe, confort et modernité».

Ce village va ouvrir durant la saison touristique particulière au nord. D'après le directeur du Club Med, chargé du Maroc et du Sénégal, Vincent Brotons, les ventes pour ce produit seraient déjà presque surbookées. A trois mois de son ouverture, ce village enregistre un taux d'occupation de 80%, indique-t-il. Seul bémol, dans le nord du Maroc, l'activité est saisonnière.

Avec le repositionnement du club Yasmina, les managers espèrent porter la durée de saisonnalité à 5 mois au lieu de 3 (de mai à octobre) d'autant plus que le produit s'adressera désormais à la famille avec mini club, petit club et même un password, nouveau concept du vacancier pour adolescents.

Les travaux de rénovation, qui ont nécessité quelque 24 millions d'euros (soit près de 260 millions de DH), ont concerné une augmentation de la capacité du village pour la porter à 350 chambres.

C'est la Société immobilière de la mer (Smi), une des filiales du partenaire stratégique de Club Med, la CDG (9,2% du capital), qui s'est chargée de la rénovation. Club Med assume de son côté le risque commercial puisqu'il s'engage sur un loyer fixe et variable pour une durée de 15 ans. □

Badra BERRISOULE



Société Anonyme au capital de 1.000.000.000 Dirhams
Siège Social : Tour Atlas - Place Zellaqa - CASA - RC : 32601C

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU JEUDI 21 AVRIL 2011 A 10 H 00

Les actionnaires de la Société Centrale de Réassurance, Société Anonyme au capital de 1.000.000.000 de dirhams dont le siège est à la Tour Atlas - Place Zellaqa - Casablanca, sont convoqués : **En Assemblée Générale Ordinaire le Jeudi 21 Avril 2011 à 10 H 00.** Au siège social de la Société à Casablanca à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010 et approbation des dits comptes ;
- 2) Affectation des résultats de l'exercice 2010 ;
- 3) Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi sur les sociétés anonymes et approbation des opérations exécutées au cours de l'exercice ;
- 4) Ratification de la cooptation et de la nomination d'administrateurs en remplacement d'autres ;
- 5) Fixation du montant des jetons de présence ;
- 6) Quitus aux Administrateurs ;
- 7) Pouvoirs à conférer ;
- 8) Questions diverses.

Le Conseil d'Administration

PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2010, approuve le dit rapport dans toutes les parties sans aucune réserve.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les opérations de l'exercice 2010, approuve les états de synthèse arrêtés à la date du 31/12/2010 tel qu'ils lui ont été présentés, faisant ressortir un bénéfice net de DH 342.838.825,29.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve l'affectation des résultats proposée par le Conseil d'Administration, à savoir :

Résultat net	DH	342.838.825,29
Résultat net à répartir	DH	342.838.825,29
Réserve légale de 5 %	DH	17.141.941,26
Réserve spéciale de garantie de 10 %	DH	34.283.882,53
Reliquat	DH	291.413.001,50
Dividende de 5 %	DH	50.000.000,00
Reliquat à affecter	DH	241.413.001,50
Part de l'Etat	DH	120.706.500,75
Reliquat après part de l'Etat	DH	120.706.500,75
Report à nouveau 2009	DH	783.082,03
Soit un total à répartir	DH	121.489.582,78
Superdividende	DH	60.000.000,00
Réserve extraordinaire	DH	61.000.000,00
Report à nouveau 2010	DH	489.582,78

L'Assemblée Générale décide de mettre en distribution les dividendes de l'exercice 2010 à compter du 01/07/2011.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, sur les conventions relevant des articles 56 et suivants de la loi sur les sociétés anonymes, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère aux membres du Conseil d'Administration, quitus définitif et sans réserves, de leur gestion pendant l'exercice dont les comptes ont été ci-dessus approuvés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Messieurs Mohammed Amine BENHALIMA et Hamid TAWFIKI en tant qu'administrateurs en remplacement de Messieurs Hasaan BOUBRIK et Ali HARRAJ. La durée du mandat de Messieurs Mohammed Amine BENHALIMA et Hamid TAWFIKI, fixée pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs sus désignés, expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2011.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la désignation de Monsieur Samir Mohammed TAZI en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Abdelaziz TALBI.

La durée du mandat de Monsieur Samir Mohammed TAZI, fixée plus la durée restant à courir de l'ancien mandat de son prédécesseur sus mentionné, expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2011.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration pour l'exercice 2010, une somme brute fixée à 240.000 dirhams à titre de jetons de présence.

Elle laisse le soin aux administrateurs de répartir ce montant entre eux.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de l'original ou d'une copie des présentes pour les formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.